



JO N° 31 du 28 août 2019

DOSSIER N° 159-2019

AVIS DE CONSTRUCTION

Permis ordinaire

<u>REQUERANT</u>	Carrosserie Magic SA Rue Emile-Boéchat 123 2800 Delémont
<u>AUTEUR DU PROJET</u>	Carrosserie Magic SA, Rue Emile-Boéchat 123, 2800 Delémont
<u>PROJET</u>	Remplacement d'une installation existante par une nouvelle installation pour la préparation de la mise en peinture et aménagement de 3 sorties en toiture.
<u>RUE</u>	Rue Emile-Boéchat
<u>PARCELLE(S)</u>	N° 4201 Surface: 1'489 m2
<u>ZONE DE CONSTRUCTION</u>	AAb : Zone d'activités secteur b
<u>PLAN SPECIAL</u>	--
<u>LIEU-DIT</u>	--

BÂTIMENT N° 123

Description: Nouvelle installation pour la préparation de la mise en peinture

DIMENSIONS

Longueur:	--	Hauteur:	--
Largeur:	--	Hauteur totale:	--
Remarques:	--		

GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs:	--		
Façades:	--	Couleur:	--
Couverture:	--		
<u>CHAUFFAGE</u>	Existant		

DEROGATIONS REQUISES --

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 27 septembre 2019 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 26 août 2019

SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS